



Création d'une association et être salarié de cette association

Par **DUCAIRE**, le **25/01/2008** à **15:26**

Bonjour

Je suis au chômage depuis plus de 1 an 1/2 et demandeuse d'emploi, j'ai travaillé à mi-temps dans des sociétés et aujourd'hui je suis en fin de contrat intérimaire et j'ai pris la décision de créer une association à but non lucratif loi 1901. Ma question est :

Est-ce que je peux être salarié de mon association ?

Ai-je droit au subvention de l'état pour création d'entreprise et au dérogation des charges sociales pendant 1 an ?

Pour l'instant j'ai une idée très précise de mon futur projet d'association, mais pour l'instant je n'ai pas la clientèle suffisante pour créer une EURL, et je souhaite en tout premier lieu créer cette association, et l'emploi que je crée permettra de mettre en place mon futur projet d'EURL que je compte réaliser en 2009. A savoir que l'emploi que j'occuperai dans l'association sera des prestations de service.

Merci de me répondre.

Cordialement

Rose DUCAIRE